

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Mandat spécial. Colloque public des territoires et réseaux d'initiative publique (TRIP) Edition automne 2016 les 23 et 24 novembre 2016 à Paris.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Marie-Pierre CALLET pour participer au colloque public des territoires et réseaux d'initiative publique (TRIP), édition automne 2016, qui s'est déroulé les 23 et 24 novembre 2016 à Paris.

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art.1 (V) ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (V) ainsi que les frais de participation au colloque.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, chapitre 65 dans la limite des crédits disponibles.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée